

SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2018

Présents : MM. WACQUIER Pierre, Bourgmestre-Président ;
DETOURNAY Daniel, DETOURNAY Pascal, HILALI Nadya, ROBETTE Benjamin,
Echevins ;
SCHIETSE D., HOUZE M., DELCROIX M., VANUEL P., URBAIN M., LEGRAIN P., DE
KETELE C., LESEULTRE Y., ~~BERNARD D.~~, VICO A., QUITTELIER C., LEFEBVRE
F., GIARDINA I., BUSEYNE S., Conseillers
et N. BAUDUIN, Directrice générale.

1. Informations diverses – communications

M. Pierre WACQUIER, Bourgmestre-Président, informe l'assemblée :

a) **Que le conseil communal d'installation aura lieu le 03 décembre 2018 à 19h30.**

2. Régie communale autonome de Brunehaut

a) Approbation de la décision prise le conseil d'administration relative au marché public de services pour le contrôle et l'audit des comptes annuels 2018, 2019 et 2020 – décision

18 OUI pour la désignation du bureau de réviseurs d'entreprises « JOIRIS ROUSSEAUX », Rue de la Biche, 18 à 7000 Mons

b) Désignation d'un commissaire-réviseur – Décision

18 OUI pour la désignation du bureau de réviseurs d'entreprises « JOIRIS ROUSSEAUX », Rue de la Biche, 18 à 7000 Mons

3. Fourniture d'un minibus

a) Cahier spécial des charges et devis estimatif – Décision

18 OUI

b) Choix du mode de passation du marché et fixation des critères de sélection qualitative –
Décision

18 OUI par la procédure négociée sans publication préalable

Conformément à l'article 47 du R.O.I., Madame Muriel DELCROIX, Conseillère communale, fait la demande expresse que son commentaire préalable à la décision soit acté.

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'accepter que le commentaire qui va être lu, préalable à la décision, soit acté.

*« Nous avons bien compris que le collège s'est organisé pour aller le petit alinéa de la loi du 17 juin 2016 sur les marchés publics pour se donner l'occasion de choisir son artiste local préféré : je cite **Il ne peut être traité par procédure négociée sans publication préalable, mais si possible après consultation de plusieurs opérateurs économiques, que dans les cas suivants :***

1° dans le cas d'un marché public de travaux, de fournitures ou de services, lorsque :

d) les travaux, fournitures ou services ne peuvent, être fournis que par un opérateur économique déterminé pour l'une des raisons suivantes :

i) l'objet du marché est la création ou l'acquisition d'une œuvre d'art d'une performance artistique unique ;

Effectivement, il s'agit de la loi. Mais en ce qui concerne, à Brunehaut ;

- Pourquoi ne s'être tourné vers un seul artiste local ? Le collège considère-t-il qu'il n'y a qu'un seul artiste valable dans notre commune ?

Car nous ne rappelons c'est bien le collège qui est allé solliciter cet artiste.

- Pourquoi ne pas avoir fait un concours (comme cela se fait très régulièrement dans les autres communes voisines)

De plus, nous revenons sur la somme déterminée : 30.000 euros dont 100 % est supporté par la commune. Est ce bien raisonnable pour une œuvre dans un cimetière (alors que par exemple, il n'y a plus de chauffage à l'église de Lesdain).

*De plus, nous craignons que malheureusement au vu des composants de l'œuvre, celle-ci soit assez vite détériorée pour la revente de ses matériaux.
Nous Voterons donc CONTRE ce point. »*

4. Aménagement d'une parcelle de dispersion avec stèle mémorielle – Désignation Décision **6 CONTRE (SCHIETSE D., DELCROIX M., VANUEL P., URBAIN M., LEGRAIN P., DE KETELE C.) et 12 OUI pour la désignation de M. Emile Desmedt pour la réalisation, fourniture et pose, d'une œuvre d'art s'intégrant dans le projet du cimetière d'Hollain au prix de 30.000€ TVAC selon l'estimation fournie par l'artiste local.**

Conformément à l'article 47 du R.O.I., Madame Muriel DELCROIX, Conseillère communale, fait la demande expresse que son commentaire préalable à la décision soit acté.

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'accepter que le commentaire qui va être lu, préalable à la décision, soit acté.

« Nous sommes favorables à l'achat de ce bâtiment mais dans le cadre du projet, nous souhaitons émettre quelques réserves tant sur le lieu choisi en fonction de l'affectation de celui-ci. En effet, la situation ne permet la création de zone parking, nous craignons que cela pose problème. De plus, nous resterons très attentifs au financement global du projet. »

5. Acquisition d'un bien immobilier sur le territoire de Bléharies – accord de principe – décision **18 OUI**
Le conseil autorise le collège à initier la vente par une remise d'offre conditionnée ou lors de la vente publique du 19/12/2018.

6. I.P.F.H. Assemblée générale du 28.11.2018
a) Deuxième évaluation du Plan stratégique 2017-2019 – Décision **18 OUI**

- b) Nominations statutaires - Décision **18 OUI**

7. IGRETEC – Assemblée générale du 29.11.2018

- a) Affiliations/Administrateurs – Décision **18 OUI**

- b) Deuxième évaluation du Plan stratégique 2017-2019 – Décision **18 OUI**

Monsieur Pierre Wacquier, Bourgmestre-Président, et les membres du Collège communal entendent ensuite les questions orales :

- a) Philippe Vanuel interpelle sur la non efficacité du stationnement à la rue de la Gare.
b) Christian De Ketele sollicite, en ce qui concerne les fabriques d'églises, où en est le budget 2019, de connaître la désignation de la personne chargée de l'entretien des chaudières ainsi que l'audit pour la conformité d'électricité.
c) François Lefebvre suggère que les horaires postaux soient synchronisés avec les horaires administratifs.

Monsieur Pierre Wacquier, Bourgmestre-Président, et les membres du Collège communal répondent aux questions orales :

- a) Une étude est actuellement en cours avec les services de police.
b) Pour l'entretien des chaudières, l'entreprise Boogaerts a été désignée.
Pour l'audit énergétique, un devis a été élaboré.
c) Il avait été convenu une synchronisation avec les deux horaires. Seulement, la poste a de nouveau changé ses horaires d'ouverture.

8. Approbation du procès-verbal de la séance du 05.11.2018 – Décision
13 OUI – 5 NON

HUIS CLOS

9. Demande de mise en disponibilité pour cause de maladie de membres du personnel enseignant –
Décision
10. ratifications des décisions du collège communal portant désignation des membres du personnel
enseignant – Décisions